

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 9 janvier 2012 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC



## SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 5 DÉCEMBRE 2011

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE LUNDI 5 DÉCEMBRE 2011, À 20 HEURES, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

<u>Sont présents:</u>	Madame le maire Micheline Pelletier	
	Monsieur Mario Dupuis	conseiller district n° 1
	Monsieur Charles Soucy	conseiller district n° 2
	Monsieur Simon Deschênes	conseiller district n° 3
	Monsieur Simon Pelletier	conseiller district n° 4
	Monsieur André St-Amand	conseiller district n° 5
<u>Sont aussi présents:</u>	Monsieur Martin Richard	directeur général
	Monsieur Alain Sasseville	trésorier
	Me Sylvie Lepage	greffière
<u>Est absent:</u>	Monsieur Jacques Létourneau	conseiller district n° 6

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence du maire, madame Micheline Pelletier.

### 1.- Ouverture

11-12-298

### 2.- Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR ANDRÉ ST-AMAND ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

### 3.- Adoption des procès-verbaux

11-12-299

#### 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2011

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2011, Il EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

### 4.- Information

#### 4.1 Dates de tombée en 2012 pour une demande en vertu de la politique d'aide financière de la Ville aux organismes communautaires, culturels, sportifs

Les dates de tombée en 2012 pour une demande en vertu de la politique

d'aide financière de la Ville aux organismes communautaires, culturels, sportifs seront, les lundis 9 janvier, 12 mars, 14 mai, 9 juillet, 10 septembre et 12 novembre. Un comité étudiera les demandes en fonction des critères établis dans la politique et les aides seront accordées par le conseil lors de la séance ordinaire du mois suivant.

#### 4.2 Formation en culture maraîchère

Une formation sur la maîtrise de la culture maraîchère avec un système de planches permanentes, donnée par Joseph Templier, maître maraîcher en France. Il a développé un système de culture en planches permanentes qui lui permet d'obtenir des conditions exceptionnelles de sols et un pourcentage de légumes vendables très élevé. Ses méthodes de planification et d'organisation du travail sont excellentes, de même que ses pratiques de gestion de mauvaises herbes, de phytoprotection, de plasticulture et de culture abritée. Cette formation sera transmise par visioconférence, le 15 février 2012, de 9 h à 16 h. Monsieur Patrick Golliot, du projet agroforestier en Haute-Gaspésie, agronome, propose une rencontre d'éclaircissement suivant la formation pour ceux et celles qui auraient des questions plus précises. Les personnes intéressées peuvent rejoindre M. Golliot à la MRC de La Haute-Gaspésie, au 418-763-7791, poste 240.

#### 4.3 Demande de bouteilles pour mangeoires à oiseaux

Les bénévoles qui s'occupent de nourrir les oiseaux dans le sentier du Petit-Bois ont besoin de votre aide pour les mangeoires. Ils sont à la recherche de bouteilles vides, de type bouteilles de jus en plastique transparent d'environ 2 litres. Vous pouvez déposer vos bouteilles vides au local des Bouts de papier de La Haute-Gaspésie, situé au 48B, 3<sup>e</sup> Avenue Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts. Un contenant à cet effet est placé à l'intérieur de l'abri qui couvre l'escalier.

#### 4.4 Condoléances à la famille de Marjorie Raymond

Madame Pelletier exprime, à la famille de la jeune Marjorie Raymond, toutes les condoléances du conseil municipal. Il faut retenir de ce tragique événement, c'est que la responsabilité de lutter contre la violence et l'intimidation appartient à tout le monde. Il ne faut pas rester silencieux lorsque nous en sommes témoins. Même si les événements semblent nous dépasser, il ne faut pas rester à ne rien faire et tenter de trouver des solutions chacun à notre manière.

#### 4.5 Formation en gestion de projet

Le Groupe Collegia offre une attestation en gestion de projet qui devrait débuter à la fin de janvier. Il s'agit d'une formation de 6 jours, à raison d'une fin de semaine sur deux, dans les locaux de la MRC de La Haute-Gaspésie. Dix places sont encore disponibles et les organismes communautaires ont priorité considérant qu'ils sont souvent ciblés pour actualiser les projets. Pour plus d'information, contactez Geneviève Gagné à la MRC de La Haute-Gaspésie, à l'adresse [mrchg.genevieve@globetrotter.net](mailto:mrchg.genevieve@globetrotter.net).

### **5.- Administration**

#### 5.1 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal

Copie des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal sont déposées au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

#### 5.2 Dépôt du rapport relatif à la participation des élus à la formation obligatoire sur l'éthique et la déontologie en matière municipale

Le rapport relatif à la participation des élus à la formation obligatoire sur l'éthique et la déontologie en matière municipale est déposé devant le conseil et versé au dossier de la présente séance pour en faire partie

intégrante. Tous les membres du conseil ont maintenant suivi cette formation obligatoire.

11-12-300 5.3 Fixation de la date et de l'heure de la tenue des séances ordinaires du conseil pour l'année 2012

Considérant que le conseil souhaite conserver le calendrier prévu à son Règlement n° 07-675 portant sur les jours et heure des séances ordinaires.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que les séances ordinaires du conseil municipal, pour l'année 2012, se tiennent à 20 heures, aux dates suivantes: lundi 9 janvier, lundi 6 février, lundi 5 mars, lundi 2 avril, lundi 7 mai, lundi 4 juin, mardi 3 juillet, mardi 4 septembre, lundi 1<sup>er</sup> octobre, lundi 5 novembre et lundi 3 décembre.

ADOPTÉE

11-12-301 5.4 Autorisation de signature de la convention de mise en œuvre de la stratégie de diversification économique à intervenir avec la MRC de La Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par la Ville de Sainte-Anne-des-Monts pour la réalisation du projet relatif à la mise en œuvre de la stratégie de diversification économique et intitulé « *Programme de diversification des collectivités* ».

CONSIDÉRANT QUE le MRNF a alloué à la MRC, par le biais du programme *Fonds d'intervention stratégique régional*, une enveloppe de 50 000 \$ pour soutenir les actions en matière de diversification économique.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARIO DUPUIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le directeur général, ou en son absence la greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, la convention de mise en œuvre de la stratégie de diversification économique à intervenir avec la MRC de La Haute-Gaspésie

ADOPTÉE

11-12-302 5.5 Mandat à l'arpenteur-géomètre pour la préparation du cadastre des terrains à vendre dans le cadre du développement domiciliaire de la rue Thériault

IL EST PROPOSÉ PAR SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de mandater l'arpenteur-géomètre, monsieur Christian L'Italien, pour la préparation du cadastre des terrains à vendre dans le cadre du développement domiciliaire de la rue Thériault.

ADOPTÉE

11-12-303 5.6 Mandat à l'arpenteur-géomètre pour la description technique d'une servitude pour le drainage de la 4<sup>e</sup> Rue Est

IL EST PROPOSÉ PAR ANDRÉ ST-AMAND ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de mandater l'arpenteur-géomètre, monsieur Christian L'Italien, pour la description technique de la servitude à acquérir pour le drainage de la 4<sup>e</sup> Rue Est.

ADOPTÉE

11-12-304 5.7 Opposition à la modification au service sur le trajet Rimouski-Sainte-Anne-des-Monts demandée par Orléans Express

CONSIDÉRANT la demande adressée par le Groupe Orléans Express à la

Commission des transports du Québec dans le but de réduire de trois à deux fréquences quotidiennes les services entre Sainte-Anne-des-Monts et Rimouski.

CONSIDÉRANT que le Groupe Orléans Express a le monopole du transport interurbain de passagers à Sainte-Anne-des-Monts.

CONSIDÉRANT que le départ à 5 h du matin pour arriver à Rimouski à 7 h 45 est particulièrement important pour les étudiants et les personnes devant se rendre au centre hospitalier régional de Rimouski.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts s'oppose à la réduction du service demandée par Orléans Express.

ADOPTÉE

11-12-305      5.8 Opposition à la fermeture annoncée du Centre de sauvetage maritime du Québec

CONSIDÉRANT qu'une partie du mandat de la Garde côtière canadienne, relevant du ministère des Pêches et des Océans Canada, est de contribuer à garantir la sécurité maritime et de fournir les services de recherche et sauvetage maritimes dans les eaux canadiennes, dont le fleuve Saint-Laurent.

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Canada et son ministre des Pêches et des Océans Canada, l'honorable Keith Ashfield, ont annoncé, en juin 2011, leur intention de fermer le Centre de sauvetage maritime de Québec, exploité par la Garde côtière canadienne.

CONSIDÉRANT que, suite à cette fermeture, les opérations de coordination des secours en mer pour le fleuve et le golfe Saint-Laurent se feront à partir de Halifax (Nouvelle-Écosse) et de Trenton (Ontario).

CONSIDÉRANT que les éléments essentiels de la coordination des secours sur le fleuve Saint-Laurent supposent une connaissance locale élevée des particularités géographiques, hydrologiques, climatiques, des ports de refuge, de la localisation des ressources/services locaux d'urgence et de leur état de disponibilité.

CONSIDÉRANT que les compétences linguistiques des coordonnateurs de sauvetage de Halifax et de Trenton ainsi que leur niveau de connaissance des lieux géographiques et des services d'urgence locaux risquent de constituer des contraintes pouvant augmenter le temps de réponse et retarder ainsi l'intervention des secours.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARIO DUPUIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts demande au ministre des Pêches et des Océans Canada de renoncer à la fermeture du Centre de sauvetage maritime de Québec afin de contribuer au maintien du niveau de sécurité des utilisateurs du fleuve Saint-Laurent.

ADOPTÉE

11-12-306      5.9 Appui au projet de loi C-305 établissant une stratégie nationale de transport en commun

CONSIDÉRANT que des transports en commun rapides, abordables et accessibles sont essentiels au déplacement des personnes dans les villes et les collectivités et engendrent des bienfaits inestimables relativement à la société, à l'environnement, à l'économie et à la santé.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts appui le projet de loi d'initiative parlementaire d'Olivia Chow exhortant le gouvernement à mettre en place une stratégie pancanadienne de transport en commun.

ADOPTÉE

- 11-12-307 5.10 Autorisation de paiement des sommes dues à Jean Bouchard
- CONSIDÉRANT le départ à la retraite de l'inspecteur en bâtiment, M. Jean Bouchard. .
- CONSIDÉRANT le calcul des indemnités de départ dues à monsieur Bouchard dont copie est déposée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.
- EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le versement des 316,75 heures de salaire qui lui sont dues.
- ADOPTÉE
- 6.- Trésorerie**
- 11-12-308 6.1 Approbation des comptes payés et à payer au 30 novembre 2011
- IL EST PROPOSÉ PAR ANDRÉ ST-AMAND ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve les comptes:
- payés au 30 novembre 2011, chèques n<sup>os</sup> 12568 à 12653 pour un montant de 347 862,33 \$;
  - à payer au 30 novembre 2011, chèques n<sup>os</sup> 12654 à 12786 pour un montant de 564 047,15 \$.
- ADOPTÉE
- 11-12-309 6.2 Aides financières au Noël de l'Espoir et à l'Opération paniers de Noël
- IL EST PROPOSÉ PAR SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la Ville accorde une aide financière de 500 \$ à Partagence pour le Noël de l'Espoir et une aide financière de 1 000 \$ au Centre d'action bénévole des Chic-Chocs pour l'Opération paniers de Noël. Ces dépenses seront prises au surplus accumulé et/ou à la dépense d'exercice
- ADOPTÉE
- 7.- Urbanisme**
- 11-12-310 7.1 Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 23 novembre 2011
- Le procès-verbal de la réunion du CCU, tenue le 23 novembre 2011, est déposé devant le conseil et versé au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.
- 7.2 Demande de dérogation mineure au 45, 1<sup>re</sup> Avenue Ouest
- CONSIDÉRANT une demande de M. Jean-Yves Lévesque pour obtenir une dérogation mineure au Règlement de zonage n<sup>o</sup> 04-620 pour sa propriété, située au 45, 1<sup>re</sup> Avenue Ouest, afin de permettre un agrandissement dont la hauteur sera plus élevée de 3 pieds que la hauteur actuelle du bâtiment.
- CONSIDÉRANT la résolution 11-341 du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet que cette demande peut être acceptée.
- CONSIDÉRANT la publication d'un avis dans l'édition du 16 novembre 2011 du journal Le Riverain.
- CONSIDÉRANT que le conseil n'a reçu aucune opposition à cette demande.
- EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ANDRÉ ST-AMAND ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter un agrandissement dont la hauteur sera plus élevée de 3 pieds que la hauteur actuelle du bâtiment, sis au 45, 1<sup>re</sup> Avenue Ouest.
- ADOPTÉE

## 8.- Règlements

### 8.1 Avis de motion du Règlement 11-742 décrétant un programme de revitalisation dans un secteur de la rue Thériault

Avis de motion est donné par le conseiller Mario Dupuis qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, pour approbation, le Règlement 11-742 décrétant un programme de revitalisation dans un secteur de la rue Thériault. Copie dudit règlement sera expédiée aux membres du conseil, avec l'ordre du jour, au moins deux jours juridiques avant la tenue de la séance au cours de laquelle ce règlement sera adopté.

### 8.2 Avis de motion du Règlement 11-743, intitulé « Programme de revitalisation à l'égard de bâtiments industriels situés dans des secteurs particuliers »

Avis de motion est donné par le conseiller CHARLES SOUCY qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, pour approbation, le Règlement 11-743, intitulé « Programme de revitalisation à l'égard de bâtiments industriels situés dans des secteurs particuliers ». Copie dudit règlement sera expédiée aux membres du conseil, avec l'ordre du jour, au moins deux jours juridiques avant la tenue de la séance au cours de laquelle ce règlement sera adopté.

### 8.3 Avis de motion d'un règlement intitulé « Amendement au Règlement de zonage n° 04-620 – ajout d'un usage dans la zone Ca. 19 »

Avis de motion est donné par le conseiller Charles Soucy qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, pour approbation, un règlement intitulé « Amendement au Règlement de zonage n° 04-620 – ajout d'un usage dans la zone Ca. 19 ». Copie dudit règlement sera expédiée aux membres du conseil, avec l'ordre du jour, au moins deux jours juridiques avant la tenue de la séance au cours de laquelle ce règlement sera adopté.

11-12-311

### 8.4 Adoption du Premier projet de Règlement n° 11-744 intitulé « Amendement au Règlement de zonage n° 04-620 – ajout d'un usage dans la zone Ca. 19 »

CONSIDÉRANT qu'une copie du Règlement n° 11-744 intitulé « Amendement au Règlement de zonage n° 04-620 – ajout d'un usage dans la zone Ca. 19 », a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance.

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le premier projet du Règlement n° 11-744 intitulé « Amendement au Règlement de zonage n° 04-620 – ajout d'un usage dans la zone Ca. 19 », soit approuvé suivant le texte dont copie est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante. Ledit projet de règlement sera soumis à la consultation publique, quant à son objet et à la conséquence de son adoption, le 14 décembre 2011.

ADOPTÉE

### 8.5 Avis de motion d'un règlement intitulé « Amendement au Règlement de zonage n° 04-620 – modification d'une partie de la zone Rb. 13 en zone Rb. 129 »

Avis de motion est donné par le conseiller Simon Pelletier qu'il sera

11-12-312

- présenté lors d'une séance subséquente, pour approbation, un règlement intitulé « Amendement au Règlement de zonage n° 04-620 – modification d'une partie de la zone Rb. 13 en zone Rb. 129 ». Copie dudit règlement sera expédiée aux membres du conseil, avec l'ordre du jour, au moins deux jours juridiques avant la tenue de la séance au cours de laquelle ce règlement sera adopté.
- 8.6 Adoption du Premier projet de Règlement n° 11-745 intitulé « Amendement au Règlement de zonage n° 04-620 – modification d'une partie de la zone Rb. 13 en zone Rb. 129 »

CONSIDÉRANT qu'une copie du Règlement n° 11-745 intitulé « Amendement au Règlement de zonage n° 04-620 – modification d'une partie de la zone Rb. 13 en zone Rb. 129 », a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance.

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le premier projet du Règlement n° 11-745 intitulé « Amendement au Règlement de zonage n° 04-620 – modification d'une partie de la zone Rb. 13 en zone Rb. 129 », soit approuvé suivant le texte dont copie est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante. Ledit projet de règlement sera soumis à la consultation publique, quant à son objet et à la conséquence de son adoption, le 14 décembre 2011.

ADOPTÉE

- 8.7 Avis de motion d'un règlement intitulé « Amendement au Règlement de zonage n° 04-620 – modification d'un usage dans la zone M. 31 »

Avis de motion est donné par le conseiller André St-Amand qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, pour approbation, un règlement intitulé « Amendement au Règlement de zonage n° 04-620 – modification d'un usage dans la zone M. 31 ». Copie dudit règlement sera expédiée aux membres du conseil, avec l'ordre du jour, au moins deux jours juridiques avant la tenue de la séance au cours de laquelle ce règlement sera adopté.

11-12-313

- 8.8 Adoption du Premier projet de Règlement n° 11-746 intitulé « Amendement au Règlement de zonage n° 04-620 – modification d'un usage dans la zone M. 31 »

CONSIDÉRANT qu'une copie du Règlement n° 11-746 intitulé « Amendement au Règlement de zonage n° 04-620 – modification d'un usage dans la zone M. 31 », a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance.

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ANDRÉ ST-AMAND ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le premier projet du Règlement n° 11-746 intitulé « Amendement au Règlement de zonage n° 04-620 – modification d'un usage dans la zone M. 31 », soit approuvé suivant le texte dont copie est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante. Ledit projet de règlement sera soumis à la consultation publique, quant à son objet et à la conséquence de son adoption, le 14 décembre 2011.

ADOPTÉE

- 8.9 Avis de motion d'un règlement concernant les prévisions des revenus et dépenses, imposition des taxes foncières et spéciales, coût des services et taux global de taxation pour l'année 2012

Avis de motion est donné par le conseiller Simon Deschênes qu'il sera

présenté lors d'une séance subséquente, pour approbation, un règlement concernant les prévisions des revenus et dépenses, imposition des taxes foncières et spéciales, coût des services et taux global de taxation pour l'année 2012. Copie dudit règlement sera expédiée aux membres du conseil, avec l'ordre du jour, au moins deux jours juridiques avant la tenue de la séance au cours de laquelle ce règlement sera adopté.

8.10 Avis de motion d'un règlement intitulé « Amendement au Règlement n° 98-532 concernant les chiens »

Avis de motion est donné par le conseiller André St-Amand qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, pour approbation, un règlement intitulé « Amendement au Règlement n° 98-532 concernant les chiens ». Copie dudit règlement sera expédiée aux membres du conseil, avec l'ordre du jour, au moins deux jours juridiques avant la tenue de la séance au cours de laquelle ce règlement sera adopté.

**9.- Travaux publics**

11-12-314

9.1 Entretien hivernal de la rue Sasseville

CONSIDÉRANT que la résolution n° 10-12-310 en vertu de laquelle la Ville autorisait un projet pilote pour l'entretien hivernal de la partie sud de la rue Sasseville pour la saison 2010-2011.

CONSIDÉRANT que le conseil est favorable à ce que la Ville continue l'entretien hivernal de cette partie de la rue Sasseville de façon permanente.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARIO DUPUIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la Ville assure l'entretien hivernal des parties nord et sud la rue Sasseville.

Le conseiller André St-Amand tient à souligner qu'il s'est retiré de toutes les discussions entourant ce point.

ADOPTÉE

**10.- Loisirs**

11-12-315

10.1 Mandat à Monique Champion pour demande de soutien financier pour travaux d'immobilisation à la Maison de la culture et à la Bibliothèque municipale Blanche-Lamontagne

CONSIDÉRANT que la Maison de la culture et la Bibliothèque municipale Blanche-Lamontagne sont en activité depuis 1990 et que des travaux d'entretien et d'amélioration des infrastructures sont nécessaires.

CONSIDÉRANT les besoins de la Maison de la culture et de la Bibliothèque municipale Blanche-Lamontagne tels la climatisation, l'amélioration des loges, l'achat d'équipements techniques pour la salle de spectacle, changement du tapis de la bibliothèque.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de mandater la directrice de la Culture, madame Monique Champion, pour déposer une demande de soutien financier au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, dans le cadre du volet *Aide aux immobilisations*. Madame Champion est autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, tout document et toute entente à intervenir dans le cadre de cette demande.

ADOPTÉE

**11.- Incendie**

11-12-316

11.1 Acceptation de la soumission de Télécommunications de l'Est pour le déménagement du répéteur du Service d'incendie dans le site de Tourelle TDE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de déménager les équipements de télécommunication du Service d'incendie et du Service de la voirie afin de remédier aux déficiences des communications-radios.

CONSIDÉRANT que la Ville de Cap-Chat assumera 50% des coûts reliés aux équipements du Service d'incendie.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- D'accepter la soumission de Télécommunication de l'Est pour le déménagement du répéteur du Service d'incendie, au montant de 2 780,99 \$, soit 3 168,24 incluant les taxes, plus un loyer mensuel au site TDE Tourelle de 147 \$ pour une paire de fréquences dans l'antenne de couverture VHF. La Ville de Cap-Chat assumera 50% de ces coûts.
- D'accepter la soumission de Télécommunication de l'Est pour le déménagement du répéteur du Service de la voirie, au montant de 2 780,99 \$, soit 3 168,24 incluant les taxes, plus un loyer mensuel au site TDE Tourelle de 147 \$ pour une paire de fréquences dans l'antenne de couverture VHF.

Cette dépense sera prise au surplus accumulé et/ou à la dépense d'exercice.

ADOPTÉE

## **12.- Période de questions**

Madame le maire répond aux différentes questions des personnes présentes dans la salle.

11-12-317

## **13. Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR ANDRÉ ST-AMAND ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 20 h 45.

ADOPTÉE

**MICHELINE PELLETIER**  
MAIRE

**ME SYLVIE LEPAGE**  
GREFFIÈRE

/hl

\*\*\*\*\*